

**ACCUEIL PERISCOLAIRE
ENFANT(S) A INSCRIRE ***

MATERNELLE	NOM(S) ET PRENOM(S) DE(S) L'ENFANT(S)	ACCUEIL DU MATIN 7h30 à 8h15					TEMPS MERIDIEN 11h45 à 13h45					ACCUEIL SOIR 1ère heure 16h30 à 17h30					ACCUEIL SOIR 2ème heure 17h30 à 18h30				
		L	Ma	Me	J	V	L	Ma	J	V	L	Ma	J	V	L	Ma	J	V			

*Rappel:
Toute heure
entamée est dûe*

ELEMENTAIRE	NOM(S) ET PRENOM(S) DE(S) L'ENFANT(S)	ACCUEIL DU MATIN 7h30 à 8h20					TEMPS MERIDIEN 11h40 à 13h40					ACCUEIL SOIR 1ère heure 16h25 à 17h30					AIDE AUX DEVOIRS 16h25 à 17h30					ACCUEIL SOIR 2ème heure 17h30 à 18h30				
		L	Ma	Me	J	V	L	Ma	J	V	L	Ma	J	V	L	Ma	J	V	L	Ma	J	V				

* Cocher la ou les cases correspondante(s) à votre (vos) choix.

**J'autorise mon (mes) enfant(s) scolarisé(s) en élémentaire à partir seul(s) à l'issue,
de l'aide aux devoirs ou de l'accueil du soir**

Oui Non

Si non, les personnes dont les coordonnées figurent dans le tableau "Personnes autorisée(s) à récupérer l'enfant après les temps péri et extrascolaires..." seront habilitées à récupérer votre (vos) enfant(s)

**RESERVATION D'UN REPAS POUR MON OU MES ENFANT(S) LE JOUR DE
LA RENTREE DES CLASSES - LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019**

Oui Non

* Afin de prévoir un nombre suffisant de repas dans chaque école

REGIME ALIMENTAIRE (1) / P.A.I - Projet d'Accueil Individualisé (2 et 3)

	Préciser l'(es) enfant(s) concerné(s)
Régime sans porc <input type="checkbox"/>	
Régime végétarien (1) <input type="checkbox"/>	
PAI (2)	

¹ Il est précisé que le régime sans viande inclut parfois un changement de dessert car nos fournisseurs garantissent des desserts sans gélatine de porc mais pas forcément sans gélatine animale. Nous vous invitons à prévenir votre (vos) enfant(s) qu'il(s) pourra(ont) se voir proposer un autre dessert.

² Pour tout problème de santé (allergie, traitement...) le signaler au service Enfance Education pour établir un PAI, dans la négative la responsabilité du ou des parent(s) est pleine et entière.

³ Une trousse comportant les médicaments et une copie de l'ordonnance devront être donnés en début d'année scolaire à la référente périscolaire de chaque site scolaire, si traitement médicale à suivre.

AUTORISATIONS DIVERSES		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant
Prise de vue	Autorisation de prises de vue durant les temps scolaires, péri et extrascolaires et les actions du CME dans le cadre de publication Ville (Presse écrite, audiovisuelle, internet)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Maquillage	Autorisation de maquillage* uniquement durant les activités périscolaires à thèmes (halloween, carnaval, spectacle...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

* produit hypoallergénique



Autres personnes autorisées	Personne(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant après les temps péri et extrascolaires et à prévenir en cas de maladie ou d'accident			Père <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
				Mère <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Nom et prénom	1 -	2 -	3 -
	Téléphone			
	Qualité			
	Nom et prénom	4 -	5 -	6 -
	Téléphone			
	Qualité			

Si à titre exceptionnel, une personne, non désignée ci-dessus, doit reprendre l'enfant, il est obligatoire qu'elle soit munie d'une autorisation écrite temporaire ainsi que de sa carte d'identité. Le responsable de site doit être obligatoirement informé par téléphone.

ACCUEIL DE LOISIR ELEMENTAIRE DU MERCREDI ECOLE JEAN DE FONTAINE A PRINGY				ACCUEIL DE LOISIR MATERNEL DU MERCREDI ECOLE CHARLES PERRAULT A PRINGY			
ENFANT(S) A INSCRIRE				ENFANT(S) A INSCRIRE			
NOM(S) ET PRENOM(S) DE(S) L'ENFANT(S)				NOM(S) ET PRENOM(S) DE(S) L'ENFANT(S)			
	MATIN AVEC REPAS	JOURNEE COMPLETE	APRES MIDI SANS REPAS		MATIN AVEC REPAS	JOURNEE COMPLETE	APRES MIDI SANS REPAS

Eu égard au contingent, les places sont en priorité attribuées aux enfants dont les deux parents travaillent ou sont en stage long et aux familles monoparentales dont le parent travaille ou suit une formation qualifiante.

Il est porté à la connaissance des familles ne résidant pas à Pringy, qu'un tarif extérieur est appliqué pour les prestations péri et extrascolaires.

En cas de séparation, préciser les modalités de facturation (garde alternée, semaines paires ou impaires, etc) :

Il est porté à la connaissance des familles que si la dérogation concerne le cycle maternel, elle doit être renouvelée au moment de l'entrée en élémentaire. La reconduction n'est pas automatique.

AVIS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE		
Commune de	-----	
Accorde la dérogation	Observations : Participation au frais de scolarité Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Date	Nom et fonction du signataire	Cachet et signature
DECISION DE LA VILLE DE PRINGY		
Accepte la dérogation	Participation au frais de scolarité	Observations
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Tourner svp

LISTES DES PIÈCES A FOURNIR

Photocopie du livret de famille concernant les parents et tous les enfants à charge ou actes de naissance

Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (*quittance de loyer, facture EDF, bail récent*)

Photocopie du jugement de divorce ou de l'acte de non conciliation précisant la résidence de l'enfant, en cas de séparation ou divorce

Fiche d'information sanitaire complétée

Photocopie de l'attestation fiscale 2018 sur le revenus 2017 (*téléchargeable sur impots.gouv.fr - rubrique mon compte*)

Attestation d'employeur de moins de 3 mois ou dernier bulletin de salaire ou attestation de suivi de formation

Attestation de situation CAF avec détail du montant des prestations perçues et n° d'allocataire (*téléchargeable sur le site de la CAF - rubrique mon compte*)

Photographie de chaque enfant inscrit (*mentionner les noms et prénoms des enfants au dos*)

Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé

Photocopie du certificat de radiation de l'école d'origine pour les nouvelles inscriptions (*sauf pour la 1ère année de maternelle et le CP*)

Attestation d'assurance responsabilité civile 2019/2020 pour chaque enfant inscrit en périscolaire (à fournir avant le 1er septembre 2019 ou à transmettre via votre compte citoyen)

Afin de permettre le traitement et l'enregistrement de votre dossier, merci de vérifier que toutes les pièces demandées sont jointes avant de le transmettre en mairie.

Le service Enfance / Education est à votre disposition pour tous renseignements.

DEPOT DU DOSSIER AVANT 4 MARS 2019

Mairie de PRINGY - Service Enfance Education

1 bis rue des Ecoles

77310 PRINGY

Tél : 01 - 60 - 65 - 83 - 04

pole.affaires-scolaires@pringy77.fr

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements déclarés et j'ai pris note que cette (ces) inscription(s) vaut(lent) facturation pour l'année scolaire 2019-2020.

Je m'engage à informer le service Enfance / Education de toutes modifications de fréquentations des prestations péri et extrascolaires via le portail citoyen, conformément aux dispositions du règlement intérieur, dont j'ai pris connaissance.

Date :

Signature du père :

Date :

Signature de la mère :